

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/958

Remises gracieuses de dettes.

Délégation Générale aux ressources humaines

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/958 - REMISES GRACIEUSES DE DETTES. (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Quatre agents font l'objet de poursuites par la Trésorerie Municipale de Lyon pour le recouvrement des ordres de reversement suivants :

- n° 10381/2014, émis le 15 août 2014 par la Ville pour un montant initial de 304.11 € ;
- n° 22447/2014, émis le 2 décembre 2014 par la Ville pour un montant initial de 213.78 € ;
- n° 6694/2014 émis le 21 juin 2014 par la Ville pour un montant initial de 9 349.36 € ;
- n° 17454/2014 émis le 14 octobre 2014 par la Ville pour un montant initial de 641.17 € ;

Chacun de ces agents se trouve dans l'incapacité d'honorer sa dette en raison d'une situation sociale difficile.

Ces dettes sont respectivement dues à :

- une régularisation de la différence existant entre le montant des indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale et celui déduit en paie par la Ville de Lyon pour la période du 28 septembre au 27 octobre 2013 ;
- une reprise de la subrogation des indemnités de prévoyance ainsi que d'une reprise du paiement de six heures supplémentaires, versées à tort sur la paie du mois de septembre 2014 de l'agent ;
- une reprise des allocations invalidité, versées à l'agent pour la période de mars 2013 à avril 2014, suite à sa mise à la retraite pour invalidité avec effet rétroactif au 13 mars 2013 ;
- une reprise du salaire du mois de juillet 2014 perçu à tort par l'agent suite à la cessation de ses fonctions au 1^{er} juillet 2014.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 37-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Ouï l'avis de la commission Ressources Humaines ;

DELIBERE

1 – La remise de dette totale d'un montant de 304.11 € relative à la régularisation de la différence existant entre le montant des indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale et le montant déduit en paie par la Ville de Lyon, est approuvée.

2 – La remise de dette totale d'un montant de 213.78 € relative d'une part, à une reprise de la subrogation des indemnités de prévoyance et d'autre part, à une reprise du paiement de six heures complémentaires, versées à tort sur la paie du mois de septembre 2014 de l'agent, est approuvée.

3 – La remise de dette totale d'un montant de 9 349.36 € relative à la reprise des allocations invalidité versées pour la période de mars 2013 à avril 2014, suite à sa mise à la retraite pour invalidité avec effet rétroactif au 13 mars 2013, est approuvée.

4 – La remise de dette totale d'un montant de 641.17 € relative à une reprise du salaire du mois de juillet 2014 perçu à tort par l'agent suite à la cessation de ses fonctions au 1^{er} juillet 2014, est approuvée.

5 – Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 678, fonction 020 (ligne n° 50634).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. CLAISSE